

# Les exploitations agricoles de type familial au Sénégal.

*Mise en application avec les données de l'Enquête Agricole Annuelle.*



JUILLET 2021

DAPSA, Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER).



Direction de l'Analyse et de la Prédiction des Statistiques.

---

## Avant-propos

Depuis 2017, la mise en œuvre de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) menée par la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPSA) au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, bénéficie de l'appui technique et financier du Programme AGRISurvey de la FAO. Ce partenariat a donné lieu à une disponibilité accrue de données de qualité sur le secteur agricole au Sénégal. La présente note s'appuie sur les données des éditions 2018/19 et 2019/20 de l'EAA. Ces données couvrent des domaines stratégiques pour la formulation et le suivi-évaluation de politiques tels que les caractéristiques sociodémographiques des ménages agricoles, la production, l'utilisation et le mode de faire valoir des terrains agricoles, ou encore les intrants et pratiques agricoles, le foncier, le financement, etc.

**« Il nous faut de meilleures données qui permettront de tracer la meilleure voie à suivre pour arriver à destination. En savoir davantage sur les résultats de notre action à l'heure actuelle et sur le rythme de notre progression nous aidera à axer nos activités et nos mesures sur des interventions ciblées visant à atteindre les ODD. »**

**Maximo Torero (2019), Economiste en chef de la FAO, à l'occasion de la présentation du rapport de la [FAO sur les indicateurs relatifs à l'alimentation et à l'agriculture](#).**

Avec la contribution technique et financière de la FAO et USAID. <sup>1</sup>



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture



**USAID**

---

<sup>1</sup> Ce rapport a été rédigé par la Division de l'Analyse et de la Prévision (DAP) au sein de la DAPSA (<https://dapsa.sec.gouv.sn/>) avec l'appui et la contribution directe de M. Samba Cissé (FAO) et M. Roberto Telleria (FAO). La cellule de rédaction remercie les membres du comité technique RCSA et les participants à l'atelier technique pour la « Validation des notes politiques pour éclairer les décideurs politiques au Sénégal » (Diamniado, 27 juillet 2021) pour leurs commentaires et contributions.

---

## Table des matières

Avant-propos .....	2
Résumé analytique .....	4
Éléments de contexte : la contribution du secteur agricole .....	5
Caractéristiques des exploitants agricoles .....	6
Utilisation des intrants et des équipements agricoles .....	9
Principaux chocs et contraintes de production .....	14
Accès aux terres (mode de faire valoir) et inclusion financière .....	16
Conclusion.....	19

## Résumé analytique

Au Sénégal le secteur agricole est dominé par des exploitations agricoles de petites tailles. En effet, la superficie cultivée par ménage agricole est estimée à 3,36 ha répartie en moyenne sur deux parcelles et demi exploitées. L'analyse de genre de ces résultats montre de grandes disparités entre les hommes et les femmes. Ainsi la répartition des parcelles selon le sexe du responsable révèle que près de quatre cinquièmes des parcelles sont détenues par les hommes. Par conséquent l'indice d'entreprenariat agricole féminin qui est défini par le rapport entre le nombre des responsables de parcelles de sexe féminin et ceux de sexe masculin reste faible avec une valeur de 0,23. La majeure partie de ces terres cultivables se situe dans la région du Sahel prône aux aléas naturels et caractérisée par des sols arides et semi-arides. Le mil, le riz, le maïs et le sorgho sont les cultures vivrières dominantes dans le pays, tandis que celles de l'arachide et du coton sont les principales cultures de rente.

En ce qui concerne les intrants, seulement 31% des ménages agricoles ont utilisé de l'engrais minéral (NPK et l'urée). Le manioc, le sorgho et le niébé sont les cultures pour lesquelles les agriculteurs épandent le moins de NPK et d'urée. Par contre, il convient de souligner le recours quasi systématique aux engrais minéraux par les producteurs de riz irrigué (plus de 90% des parcelles concernées). Au-delà du recours relativement limité aux engrais par les ménages agricoles, ces derniers appliquent généralement des quantités inférieures aux doses recommandées. Le secteur des semences quant à lui est dominé par les semences traditionnelles. Au cours de la campagne agricole 2019/20, les semences sélectionnées certifiées étaient utilisées seulement sur 14% des parcelles. Contrairement à ce qui est observé pour les engrais, les quantités moyenne de semences appliquées à l'hectare sont généralement supérieures aux doses recommandées pour la majorité des cultures.

Malgré les efforts de l'état pour moderniser le secteur, le taux de mécanisation reste faible. En moyenne, seulement 11,9% des ménages agricoles ont une souleuse, dont la version attelée reste la plus répandue. Les équipements comme la billonneuse, le pulvérisateur, la motopompe, le motoculteur, le tracteur et la décortiqueuse sont assez rares (seulement 1,5% des ménages qui en détiennent). Ce faible taux de mécanisation s'accompagne des chocs climatiques et phénomènes naturels qui affectent aussi les exploitations familiales. Pour les agriculteurs, l'ensablement, l'érosion éolienne ou l'érosion hydrique constituent des facteurs de risque majeurs pour la production agricole. Comme principales stratégies faces aux chocs, les ménages exercent une autre activité hors de l'exploitation ou effectuent la vente d'animaux et la vente de récoltes constituent.

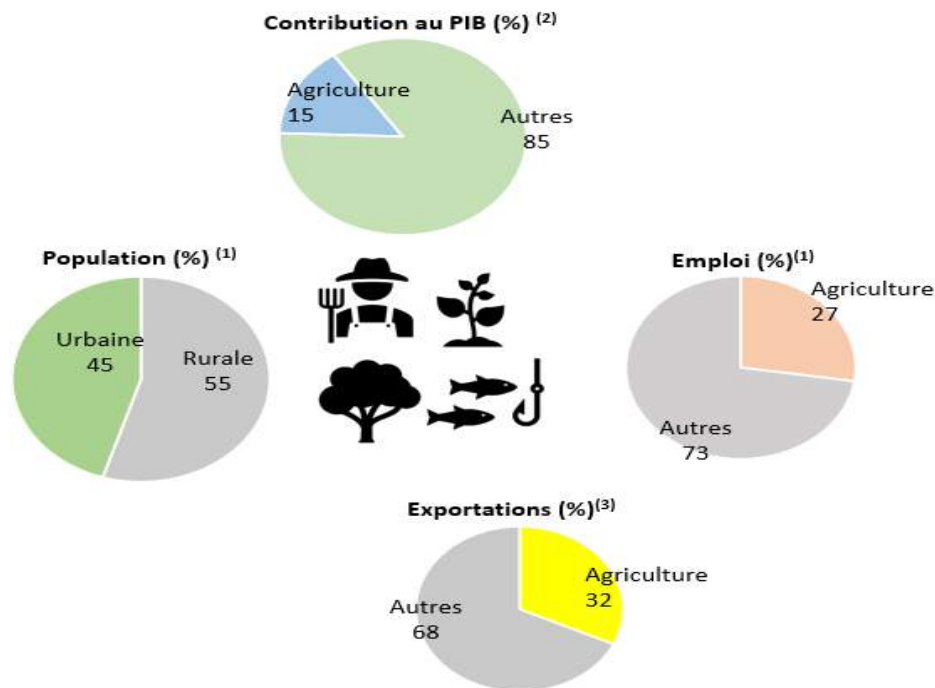
Au-delà de dépeindre les exploitations agricoles de type familial au Sénégal, cette note pointe vers la richesse des données générées par l'enquête agricole conduite annuellement par la DAPSA et le fort potentiel de ce programme statistique à des fins d'évaluation et de suivi des programmes déployés et autres interventions ciblées par les autorités publiques et ses partenaires du développement en vue de la transformation et de la modernisation du secteur agricole.

# Éléments de contexte : la contribution du secteur agricole

*Le secteur agricole, principal pourvoyeur d'emplois au Sénégal, reste essentiel pour assurer la subsistance de la population sénégalaise.*

Le Sénégal, un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure avec une population totale de 16,7 millions d'habitants en 2020<sup>2</sup>, a une importante population rurale qui représente environ 55% de la population totale. En 2013, le dernier Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) du Sénégal, décomptait quelques 755 532 ménages agricoles dont 74% en milieu rural.

**Figure 1 - Contribution de l'agriculture à l'économie du Sénégal.**



Sources: (1) ANSD, (2) DPEE, (3) commission européenne

Le secteur agricole constitue un secteur clé avec une contribution de 15% au PIB en 2019 et une part de 30% dans le total des emplois. Par ailleurs, pour la même année, les produits agricoles représentaient 32% des exportations totales, faisant du secteur un moteur important de l'économie sénégalaise (Figure 1). Les exportations des produits agricoles étaient estimées à 565,9 milliards FCFA contre 673,5 milliards pour les importations, le ratio importations sur exportations se situant à 1,2. Le blé et le riz blanc dominent les importations.

Malgré son importance dans l'économie du Sénégal, le secteur agricole est encore confronté à de nombreux défis, notamment en ce qui concerne la mise en place de systèmes de production durables, modernes et résilients aux différents chocs dans un environnement marqué par les changements

<sup>2</sup> Source : ANSD (2020), Rapport sur la population au Sénégal.

---

climatiques. Le renforcement de la compétitivité des produits, l'intégration des femmes et des jeunes aux métiers agricole ainsi que l'amélioration de la gouvernance et du financement du secteur font partie des enjeux majeurs en vue de renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de croissance démographique. Dans ce contexte, et en conformité avec le [Plan Sénégal Emergent \(PSE\) 2019-2023](#), d'une part, et la [Déclaration de Malabo](#) d'autre part, le secteur agricole se positionne comme acteur incontournable en vue de contribuer durablement au développement économique du Sénégal, à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition des populations sénégalaises.

Ainsi, l'objectif général de la note est de fournir un aperçu global sur l'exploitation agricole au Sénégal.

De façon spécifique il s'agira de faire :

(i) la caractérisation des exploitants agricoles (ii) une analyse de l'utilisation des intrants et des équipements agricoles (iii) les principaux chocs et contrainte de production (iv) l'accès à la terre et l'inclusion financière.

## Caractéristiques des exploitations agricoles

*Le secteur agricole au Sénégal est dominé par des exploitations agricoles de faibles superficies.*

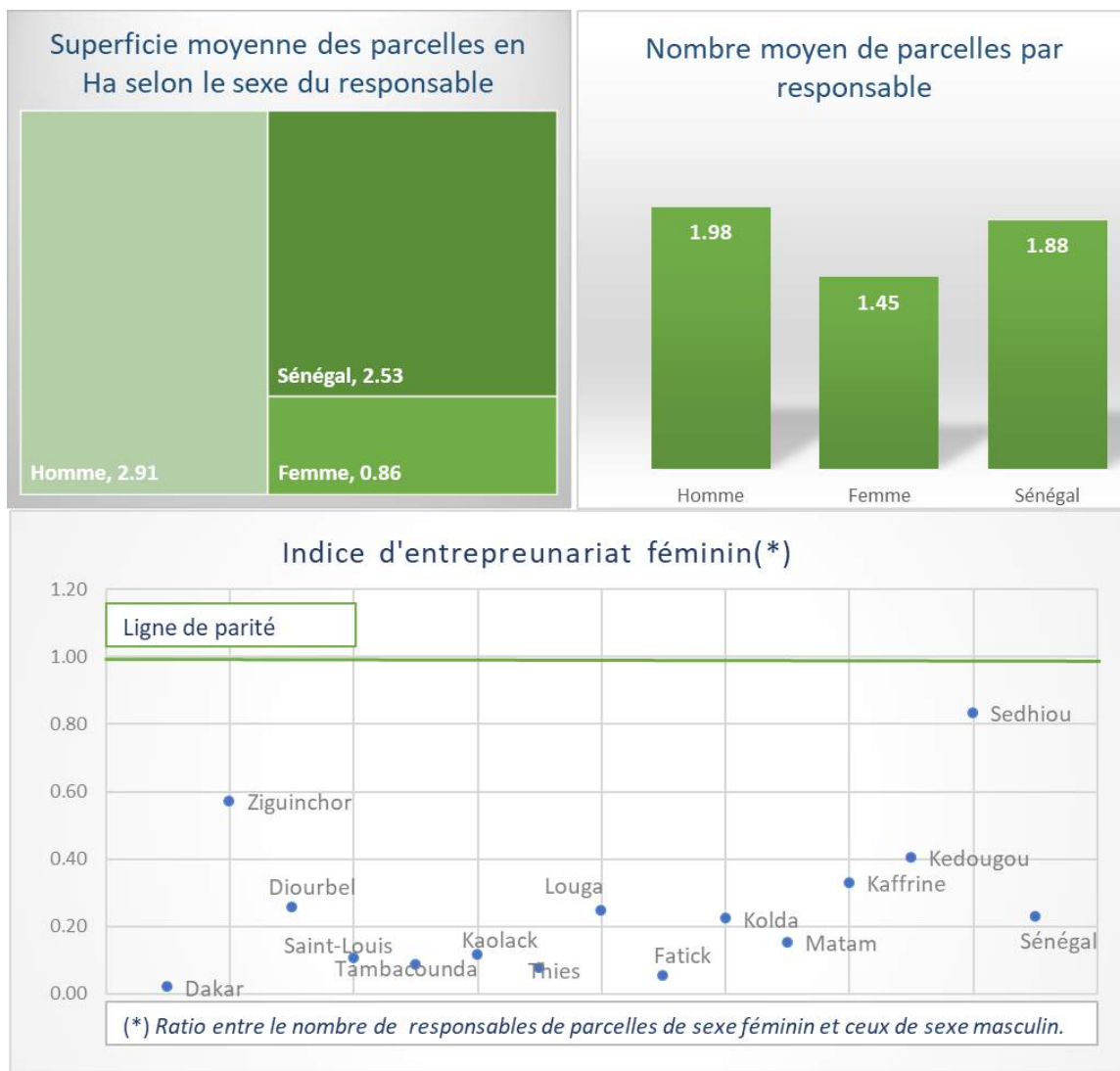
Au niveau national, la superficie cultivée par ménage agricole est estimée à 3,36 ha répartie en moyenne sur deux parcelles et demi exploitées. Par ailleurs, près de 40% des parcelles exploitées ont une superficie de moins d'un hectare. Ces données confirment que le secteur agricole de type familial sénégalais reste dominé par de petites exploitations qui sont dès lors plus exposées à un certain nombre de contraintes telles que l'accès limité aux intrants (p. ex. engrais et semences certifiées), aux crédits ou encore un faible taux de pénétration de mécanisation. De même, les ménages agricoles ont une faible capacité à entreprendre la restauration et l'amélioration de la fertilité des sols pour la relance des cultures dans un contexte de diversification des systèmes de production agricoles. Ces contraintes représentent autant de barrières à la transition vers un secteur agricole moderne et à haute ajoutée.

*La présence d'un écart entre les hommes et les femmes en termes de capacité décisionnelle et entrepreneuriale quand bien même les femmes des ménages agricoles se consacrent plus au travail de l'exploitation que leurs homologues masculins.*

Une présentation par parcelle permet d'affiner l'analyse pour une plus grande compréhension du secteur agricole. A titre d'exemple, l'analyse par parcelle permet d'introduire la dimension de genre. En 2019, l'indice d'entrepreneuriat agricole féminin qui est défini par le rapport entre le nombre des responsables de parcelles de sexe féminin et ceux de sexe masculin restait faible avec une valeur de 0,23. En effet, la répartition des parcelles selon le sexe du responsable révèle que près de quatre cinquièmes des parcelles sont détenues par les hommes (Figure 2). À noter toutefois la présence de disparités régionales avec les régions de Sédhiou et Ziguinchor se distinguant par des indices

d'entrepreneuriat féminin plus élevés de 0,83 et 0,57 respectivement. Ces valeurs plus élevées pourraient en partie s'expliquer par la plus grande présence de rizières au Sud du pays, culture traditionnellement pratiquée par les femmes.

**Figure 2 - Nombre moyen et superficie moyenne selon le sexe du responsable et indice d'entrepreneuriat féminin.**



Source : EAA2019/20, DAPSA.

La disparité hommes-femmes s'accroît lorsque les données sur la répartition des parcelles sont combinées avec la taille moyenne des parcelles selon le sexe du responsable des parcelles. Au niveau national, les parcelles sous gestion des hommes sont en moyenne plus de 3 fois plus grandes que celles sous la responsabilité des femmes.

Ces quelques données indiquent que le secteur agricole est encore largement dominé par les hommes malgré l'importante contribution des femmes en main d'œuvre agricole. En effet, dans la tranche d'âge des 15 à 65 ans, les femmes ont tendance à être plus actives dans les activités agricoles que les hommes avec une proportion de 75,6% contre 70,7 % pour les hommes.

---

Les difficultés d'accès à la terre combinées à l'insuffisance des moyens que requière l'exploitation d'une grande superficie, expliquent cette disparité qui limite grandement la productivité des femmes en milieu rural. Pour réduire les inégalités de genre dans les activités agricoles, nous pouvons par exemple mentionner la Circulaire numéro 0989 du 05 juin 2018 prise par le M.A.E.R.<sup>3</sup>

Une compréhension plus fine des disparités liées au genre est essentielle pour un meilleur ciblage des politiques. Une analyse combinée de facteurs tels que les types de cultures pratiquées et rendements, les pratiques agricoles (intrants, mécanisation et aménagement des terrains), ou encore l'accès au crédit selon les sexes, est essentielle afin d'assurer une efficacité accrue des mesures visant à la transformation et au développement du secteur agricole. Des interventions intégrant la dimension de genre permettraient par ailleurs d'avancer sur d'autres programmes nationaux stratégiques telle que la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de genre 2016 -2026.

***Bien que caractérisée par une production variée, l'agriculture familiale reste dominée par les cultures vivrières céréalières (le mil, le riz, le maïs, le sorgho, le fonio et l'arachide.***

La majeure partie des terres cultivables sénégalaises se situe dans la région du Sahel prône aux aléas naturels et caractérisée par des sols arides et semi-arides. Le mil, le riz, le maïs et le sorgho sont les cultures vivrières dominantes dans le pays, tandis que l'arachide et le coton sont les principales cultures de rente.

Les exploitations familiales sont spécialisées dans la production d'arachide principalement dans le bassin arachidier et une partie de la Casamance (Kolda). Kaffrine produit 18,3% de la production d'arachide au niveau national tandis que Fatick, Kaolack et Kolda contribuent respectivement pour 16,9%, 16% et 15,8%.

Dans la production rizicole, on disque la riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal et dans le Bassin de l'Anambé avec 62% de la production nationale, 21% de la riziculture de bas-fonds et les 17% dans les plateaux.

---

<sup>3</sup> Les mesures présent dans cette circulaire suggère: (1) l'affectation d'un quota d'au moins 15% des aménagements réalisés à partir des eaux de surface et 20% des aménagements réalisés à partir des eaux souterraines aux femmes ; (2) l'allocation d'au moins 20% des engrais subventionnés aux femmes ; (3) la dotation d'au moins 20% des semences certifiées RI de riz et des semences d'arachide aux femmes ; (4) l'attribution d'au moins 10% des tracteurs subventionnés aux femmes ; (5) l'allocation d'au minimum 40% du financement aux femmes ; (6) l'attribution d'au moins 20% des projets de recherches agricoles financés aux femmes ; (7) l'attribution d'un quota de 20% aux femmes dans les instances de décision.

**Tableau 1 - Production (en tonnes) d'arachide, niébé, mil, sorgho, maïs et riz par région.**

Région	Arachide	Niébé	Mil	Sorgho	Maïs	Riz
Dakar	80	108			150	
Diourbel	55.487	13.440	61.982	13.763	605	
Fatick	239.750	12.045	182.000	14.216	58.073	9.780
Kaolack	224.550	1.509	144.938	9.600	75.170	1.687
Kolda	226.710	1.065	41.023	35.610	120.885	334.939
Louga	67.836	121.019	26.390	667	3.300	
Saint-Louis	1.167	3.743	31	2.546	2.562	378.891
Tambacounda	159.422	3.522	44.855	58.976	60.225	3.722
Thies	60.815	21.911	57.318	8.285	1.624	
Ziguinchor	27.492	634	3.878	460	2.754	91.621
Matam	905	1.010	5.366	6.481	935	47.852
Kaffrine	259.460	1.728	171.560	76.868	50.022	249
Kedougou	13.041	900		10.551	35.092	21.990
Sedhiou	84.573	1.503	67.703	32.144	119.459	265.000
<b>Sénégal</b>	<b>1.421.288</b>	<b>184.137</b>	<b>807.044</b>	<b>270.168</b>	<b>530.855</b>	<b>1.155.730</b>

Source : EAA2019/20, DAPSA.

## Utilisation des intrants et des équipements agricoles

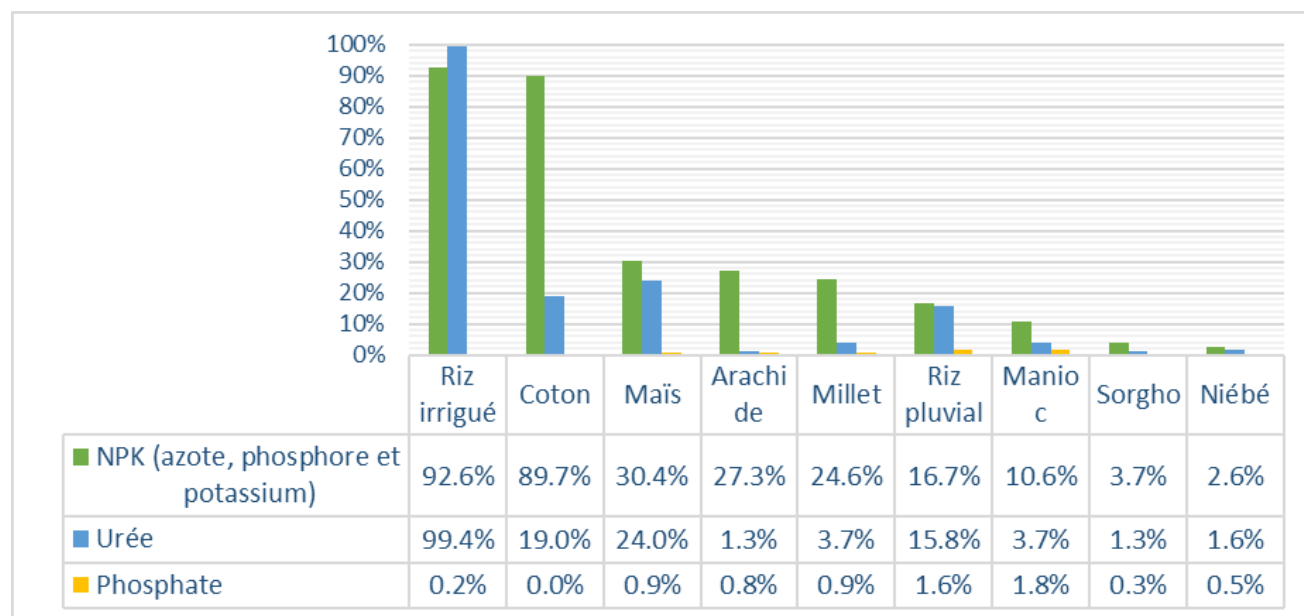
*La dégradation de la fertilité des sols est un des maux de l'agriculture sénégalaise. Malgré ce constat, les engrais restent peu utilisés par les exploitants agricoles.*

De façon générale, plusieurs facteurs peuvent expliquer la variabilité des rendements, notamment les pratiques agricoles, les caractéristiques du sol, les conditions météorologiques, l'utilisation des intrants et la richesse des ressources naturelles. Parmi les intrants, les engrais minéraux sont des éléments clés pour l'amélioration des rendements et pour la promotion de systèmes agricoles durables (AGRODEP, 2016).

En 2019, seulement 31% des ménages agricoles ont utilisé de l'engrais minéral. Le NPK (azote, phosphore et potassium) et l'urée sont les engrais minéraux les plus couramment utilisés au Sénégal, avec 27,6% des ménages agricoles qui utilisent le NPK, et 13,6% pour l'urée. Ces engrais agissent tant sur le développement des plantes (pour une plus grande quantité récoltée) que sur leur qualité, notamment en apportant des substances nutritives essentielles.

L'épandage en NPK concerne de 17 à 30% des parcelles cultivées en maïs, arachide, mil et riz pluvial. L'urée est également utilisée pour les cultures de maïs (24% des parcelles) et dans la riziculture pluviale (16% des parcelles). Le manioc, le sorgho et le niébé sont les cultures pour lesquelles les agriculteurs épandaient le moins de NPK et d'urée. Enfin, il convient de souligner le recours quasi systématique aux engrais minéraux par les producteurs de riz irrigué (plus de 90% des parcelles concernées). À noter toutefois que le riz irrigué reste une culture minoritaire et ne représente que 1% du total des parcelles au Sénégal quand bien même il présente un haut potentiel rémunérateur pour les ménages qui le cultivent. Après l'arachide, cette culture se classe deuxième en termes de valeur des ventes moyennes par ménage avec environ 250 000 FCFA par ménage pour la campagne agricole 2018-2019.

**Figure 3 - Répartition des parcelles selon l'utilisation des engrais minéraux par culture.**



Source : EAA2018/19, DAPSA.

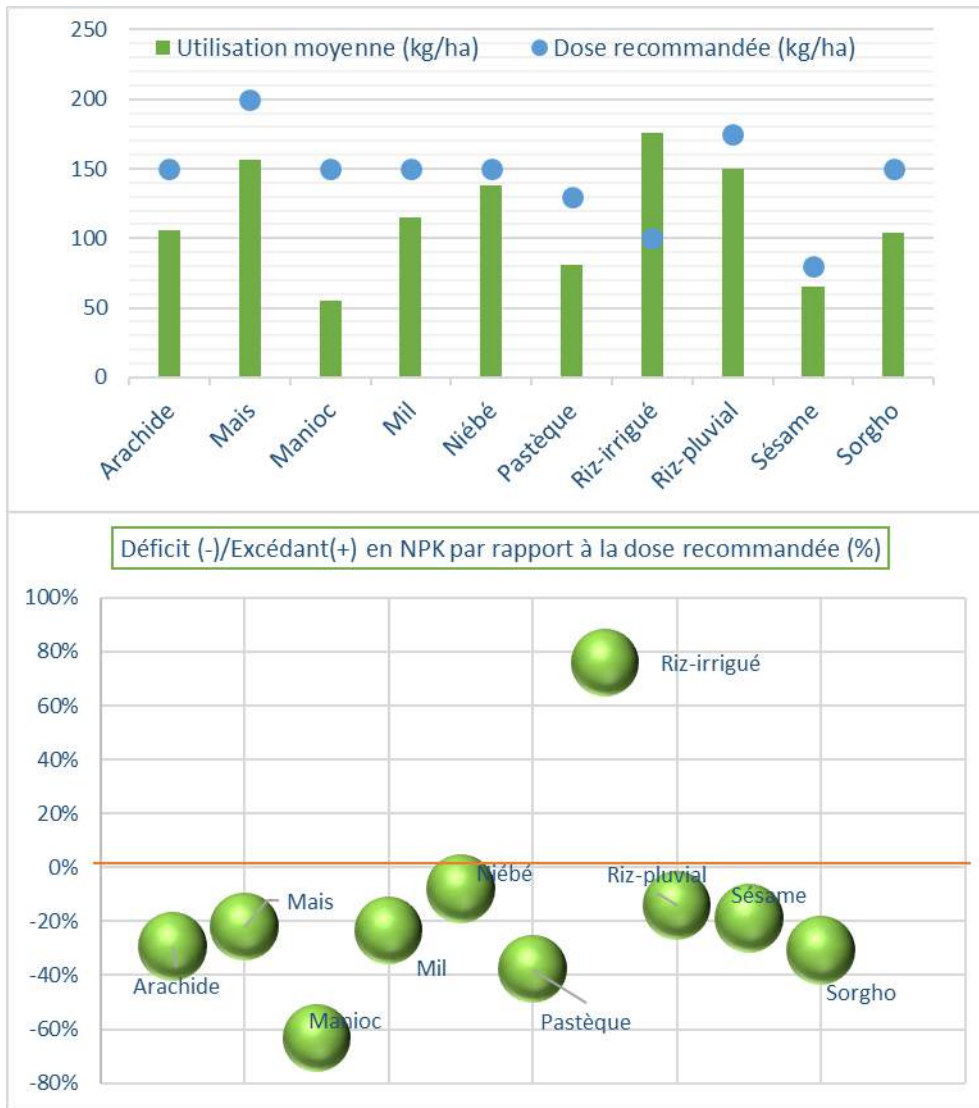
Au-delà du recours relativement limité aux engrais par les ménages agricoles, ceux-ci appliquent généralement des engrais en quantités inférieures aux doses recommandées (Figure 4). À titre d'illustration, le déficit en NPK le plus élevé est observé pour le manioc (-63%), tandis que l'écart entre doses utilisées et recommandées est le plus faible pour le niébé (-9%). Le riz irrigué se démarque ici aussi comme la seule culture pour laquelle un surdosage de NPK apparaît avec une quantité moyenne appliquée supérieure de 76% à la dose recommandée.

La faible utilisation des engrais est observée à la fois dans les cultures de rente et dans les cultures vivrières. Ces résultats pointent clairement vers de faibles niveaux d'utilisation d'engrais minéraux, phénomène retenu comme un des facteurs de retard de croissance de la productivité agricole (Banque mondiale, 2007).

Le recours aux engrais naturels est un peu plus courant – bien que toujours limité - avec 49% des agriculteurs qui utilisent des matières organiques. Le fumier est l'engrais organique le plus fréquemment utilisé (48% des ménages) suivi du compost (4,8%). L'utilisation du paillis et des fertilisants bio est très rare et ne concerne respectivement que 1,1 et 0,3% des ménages

La promotion d'unités de compostages familiales installées et accessibles par les petits producteurs pourrait être une solution de long terme à la sous-utilisation de l'engrais. De façon liée, cette promotion du recours aux engrais bio-organiques permettrait une diminution progressivement et substantiellement l'utilisation de l'engrais chimique. De même, les résultats pointent vers l'utilité de la mise en place de village ou champs pilotes sur lesquels tester les méthodologies de l'agroécologie et de l'agriculture conservatrice ainsi que, la mise en place de programme de phosphatage de fond des sols qui permettront de maintenir et d'accroître la fertilité des sols et sa rétention d'eau en réduisant les besoins en eau et engrais d'autre part. Les champs pilotes utilisent exclusivement d'engrais bio-organiques issus des unités de compostages.

**Figure 4 - Dose moyenne appliquée et dose recommandée (en Kg/ha) de NPK par culture.**



Source : EAA2018/19, DAPSA.

Bien conscient de cette problématique, le gouvernement du Sénégal s’est engagé sur ce terrain, notamment à travers sa stratégie d’intensification agricole, il subventionne les engrais (50.000 à 80.000 tonnes toutes formules confondues, cf. PRACAS II) <sup>4</sup>. L’analyse ci-dessus appelle au maintien et au renforcement des interventions ciblées pour un recours accru aux engrais de tout type ainsi que leur application selon les prescriptions recommandées.

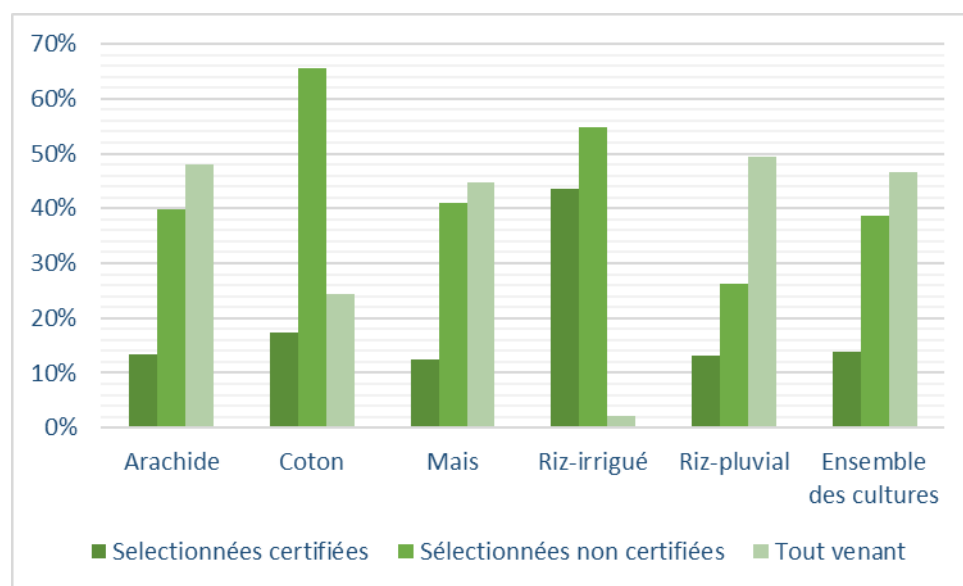
Par ailleurs, il serait sans doute pertinent d’élargir les programmes d’encouragement à l’utilisation des engrais, quel que soit leur type, à une plus grande variété de cultures. De par sa couverture, l’EAA permet d’étendre ce type analyse à une vaste gamme de produits, y compris issus de l’horticulture, certains ayant des propriétés nutritionnelles riches connues. Une telle analyse à un niveau granulaire permettrait de reconsidérer l’efficacité des politiques en place et suggérer des élargissements.

<sup>4</sup> Programme d’Accélération de la Cadence de l’Agriculture Sénégalaise, PRACAS II (2019-2023).

*L'utilisation de semences traditionnelles issues des réserves personnelles reste une pratique largement prédominante parmi les ménages agricoles, laissant peu de place aux semences sélectionnées certifiées à plus haut potentiel de rendement.*

Le secteur des semences au Sénégal est dominé par les semences traditionnelles. Au cours de la campagne agricole 2019/20, les semences sélectionnées certifiées étaient utilisées en moyenne sur seulement 14% des parcelles (Figure 5). Toutefois, les parcelles de riz irrigué et de coton bénéficient de plus de semences certifiées avec respectivement 43% et 17% de taux d'utilisation. Cela pourrait s'expliquer par l'accompagnement des sociétés d'encadrement dans ce type de cultures.

**Figure 5 - Proportion de parcelles bénéficiant de semences selon le type et la culture.**



Source : EAA2018/19, DAPSA.

Concernant l'origine des semences utilisées, il apparaît que sur plus de 70% des parcelles sont appliquées des semences provenant des réserves propres, reflétant une agriculture sénégalaise où les producteurs par tradition gardent leurs semences d'une saison à l'autre. Bien que la littérature alerte sur la possibilité d'obtenir une production plus faible due à une perte de la qualité intrinsèque des semences<sup>5</sup>, les semences traditionnelles ont tendance à être bien adaptées à l'environnement naturel dans lequel elles sont cultivées, et sont connues des agriculteurs qui reconnaissent leurs propriétés de production et utilisations spécifiques. Les semences utilisées dans 22% des parcelles proviennent du marché local tandis que sur 9,6% des parcelles des semences subventionnées par l'Etat sont utilisées.

Au niveau des cultures, le recours aux semences issues des réserves personnelles est de loin la pratique dominante pour l'ensemble des cultures. Les quantités subventionnées pour les cultures prioritaires telles que l'arachide, le niébé, le riz et le coton dominent dans les programmes agricoles de l'Etat.

<sup>5</sup> FAO, 2014. Appropriate Seed Varieties for Small-scale Farmers. Vizcayno J., Hugo W., and Sanz J.

**Tableau 2 - Répartition (en %) des parcelles selon l'origine de la semence utilisée.**

Culture	Réserve personnelle	Achat sur le marché local	Achat auprès d'une firme spécialisée	Dons	Achat avec subvention Etat	Achat avec subvention partenaire
Arachide	59%	38%	0%	1%	17%	3%
Coton	61%	0%	1%	17%	13%	9%
Mais	78%	10%	1%	4%	8%	1%
Mil	92%	6%	0%	1%	0%	1%
Niébé	54%	36%	0%	2%	17%	0%
Riz-irrigué	60%	13%	3%	4%	10%	14%
Riz-pluvial	74%	2%	0%	17%	8%	2%
Sorgho	86%	7%	0%	3%	4%	0%
<b>Ensemble des cultures</b>	<b>71%</b>	<b>22%</b>	<b>1%</b>	<b>3%</b>	<b>10%</b>	<b>2%</b>

Source : EAA2018/19, DAPSA.

Contrairement à ce qui est observé pour les engrais, les quantités moyenne de semences appliquées à l'hectare sont généralement supérieures aux doses recommandées pour la majorité des cultures.

Bien que les subventions gouvernementales couvrent une partie non négligeable des semences utilisées par les agriculteurs, des actions renforcées pour assurer un recours plus systématique à des semences certifiées pourraient être nécessaires. Ces actions comprendront des efforts de sensibilisation et d'information sur l'importance d'adopter des variétés de semences améliorées et adaptées aux différentes conditions climatiques et aux sols. Notamment à travers le renforcement des capacités lors des formations en agriculture ou encore les foires aux semences pour démontrer le potentiel des nouvelles variétés et leurs avantages économiques à un plus grand nombre d'agriculteurs.

Des programmes ciblés au renforcement du système semencier (p.ex., appui à la recherche ou l'encouragement des semenciers à l'investissement dans de nouvelles technologies) pourront également être considérées pour un approvisionnement régulier des marchés de semences de bonne qualité et accessibles en termes de quantités et de prix, paramètre d'importance pour une agriculture durable plus productive et compétitive et progresser la réalisation de la sécurité alimentaire.

***Le secteur de l'agriculture doit se moderniser en adoptant des modes de production durables comme l'agroécologie ainsi qu'à travers une mécanisation pour une intensification de l'agriculture.***

La mécanisation agricole comprend l'ensemble des technologies agricoles, des outils manuels de base aux équipements motorisés les plus sophistiqués. La mécanisation considère non seulement les aspects technologiques de l'agriculture mais prend aussi en considération les effets qu'ont les outils sur le rendement agricole, de la production des cultures tout au long de la chaîne de valeur jusqu'au produits commercialisables, et par conséquent, l'impact direct sur le revenu des agriculteurs.

L'utilisation accrue et systématique d'équipements agricoles mécanisés, tels que les souleveuses, tracteurs et décortiqueuses, est primordial pour accroître l'efficacité de la production indispensable à

---

la modernisation de l'agriculture sénégalaise et ainsi amener à ce que le secteur primaire devienne partie intégrante des systèmes de production agro-industriels. En effet, la mécanisation agricole, dans son sens le plus large, peut contribuer de manière importante au développement durable des systèmes alimentaires nationaux, car elle a le potentiel d'accroître production et productivité, d'améliorer le calendrier des opérations agricoles, d'élargir l'application d'énergie à l'amélioration des opérations sur les cultures, de l'irrigation et des infrastructures, de compenser les pénuries de main-d'œuvre et d'en alléger la pénibilité. Les bénéfices de la mécanisation s'étendent aux activités d'après récolte, notamment le traitement et la commercialisation dans les systèmes alimentaires locaux et internationaux, en les rendant plus efficaces. Malgré ces caractéristiques, la mécanisation n'est pas répandue au Sénégal.

En moyenne, 11,9% des ménages agricoles ont une souleveuse, dont la version attelée reste la plus répandue. Les équipements comme la billonneuse, le pulvérisateur, la motopompe, le motoculteur, le tracteur et la décortiqueuse sont assez rares (seulement 1,5% des ménages qui en détiennent). Cela peut s'expliquer par le coût élevé de ces équipements qui est souvent hors de portée des ménages agricoles. Les compétences techniques nécessaires pour opérer ces équipements ou encore l'absence d'une chaîne de service efficace autour de ces équipements (services de réparation, difficultés d'approvisionnement des pièces de rechange à des moments critiques, etc.) sont parmi les autres barrières à l'expansion de la mécanisation.

## Principaux chocs et contraintes de production

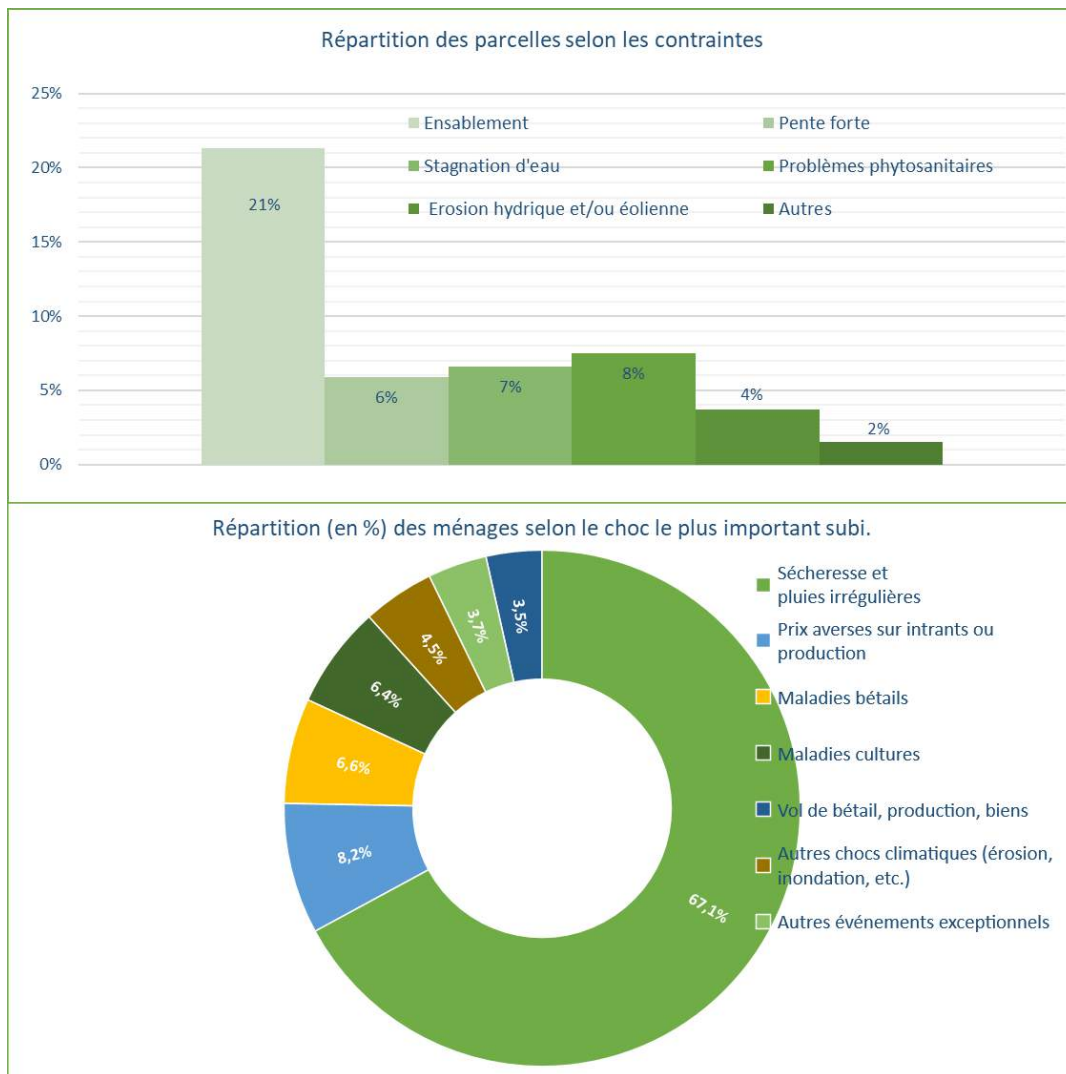
*Les ménages agricoles restent vulnérables aux principaux chocs de production que sont la sécheresse et les pluies irrégulières en raison de l'insuffisance des aménagements pour parer à ces chocs.*

Pour les agriculteurs sénégalais, le climat et les phénomènes naturels étroitement liés tels que l'ensablement, l'érosion éolienne ou l'érosion hydrique constituent des facteurs de risque majeurs pour la production agricole (Figure 6). Pour lutter contre la dégradation des terres et infrastructures provoquées par ces phénomènes, la mise en place de programmes supportés par les pouvoirs publics permettant aux agriculteurs d'effectuer des aménagements contre la désertification est essentielle. En effet, les aménagements tels que digues et diguettes, cordons pierreux, canaux de drainage, brise-vents et gabions ne sont présents que sur une minorité de parcelles. Les deux aménagements les plus courants, à savoir les digues et diguettes et les brise-vents ne sont aménagés que sur 8% et 5% des parcelles respectivement de sorte que seulement 10% des superficies agricoles totales sont sous gestion durable des terres. Une possible raison pour cette faible proportion de terres sous gestion durable trouve son origine dans les coûts élevés de ces installations difficilement soutenables par les petits exploitants. De même, un peu moins de 11% des ménages agricoles possèdent des parcelles irriguées.

L'enquête agricole annuelle de la DAPSA apporte aussi des éclairages sur les principales stratégies d'adaptation aux contraintes et chocs de production par les ménages agricoles. L'exercice d'une autre activité hors de l'exploitation, la vente d'animaux et la vente de récoltes constituent les stratégies les plus couramment utilisées par les ménages agricoles. Il faut signaler que les ménages agricoles comptent aussi sur l'aide des parents, du gouvernement et sur la réduction de leurs superficies

cultivées pour subvenir à leurs besoins. L'accès aux aides reçues des pouvoirs publics représentent ainsi une manne importante en cas de contraintes imprévues de production.

**Figure 6 - Contraintes sur les parcelles et principaux chocs de production lors de la saison agricole 2018-2019.**



Source : EAA2018/19, DAPSA.

Comme pour les intrants agricoles (semences, engrais, etc.), l'accroissement des superficies aménagées appelle à des actions coordonnées et multidimensionnelles visant à la fois à soutenir les investissements à travers la formation des agriculteurs, une plus grande accessibilité via des politiques de subvention et/ou de facilitation de l'accès aux crédits de moyen à long terme mais aussi, du côté de l'offre, par le support à la recherche pour des solutions innovantes. L'absence de tels efforts renforcés laisserait la vaste majorité des ménages agricoles pratiquant l'agriculture pluviale conventionnelle vulnérable aux sécheresses et phénomènes naturels contraires et, de la sorte, aux variations de productions et de revenus.

---

Par ailleurs, en plus de ces mesures préventives dont la réalisation s'inscrit dans un horizon de moyen terme, l'appui des acteurs institutionnels pour aider les agriculteurs en cas de chocs exceptionnels reste indispensable.

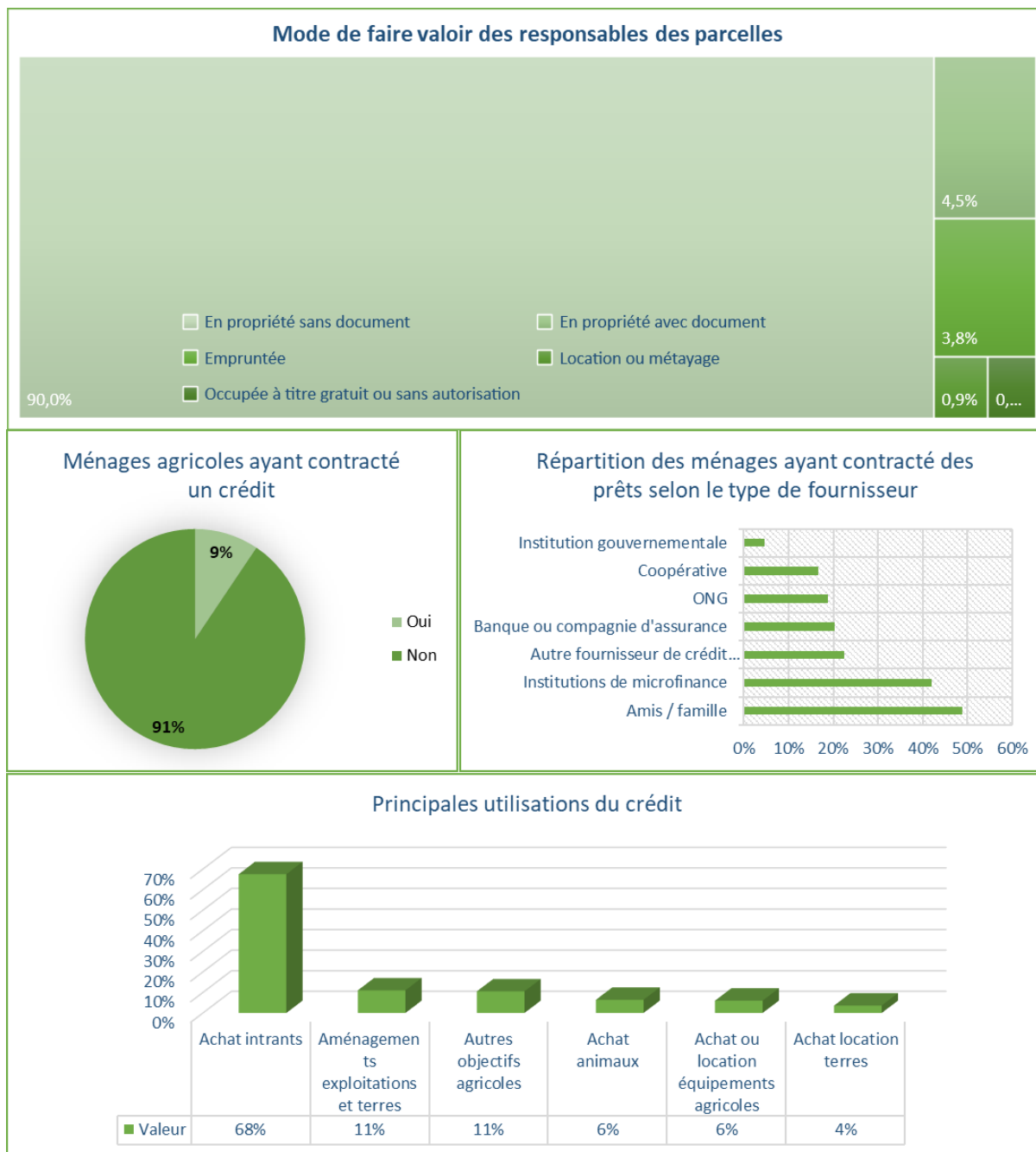
## Accès aux terres (mode de faire valoir) et inclusion financière

*L'inclusion des exploitations familiales au marché du crédit accès reste limitée avec les acteurs informels ou formels de type décentralisé comme principaux fournisseurs. Une contrainte de l'accès au crédit étant l'absence de titre foncier empêchant l'apport de garanties pour les prêts. L'insécurité foncière est un facteur limitatif pour de nombreuses décisions entrepreneuriales et d'investissements.*

Les données de l'EAA 2018-2019 montrent qu'une proportion importante de ménages agricoles ont contracté des emprunts auprès de différents types de fournisseurs. Les incertitudes de production associées à l'agriculture pluviale, ainsi que le manque de documentation pouvant être utilisée comme garantie (Figure 6) résultent généralement d'une combinaison bimodale de facteurs qui empêchent les petits agriculteurs d'obtenir des crédits. Les données montrent que 49% des crédits contractés proviennent du cercle proche (parents ou amis), suivent ensuite 42% des crédits obtenus auprès d'institutions de microfinance locales.

La propriété est de loin le statut foncier dominant des parcelles exploitées (95%). Toutefois, 90% de ces parcelles en propriété le sont sans titres officiels ou autres documents justificatifs. Cette absence de titre foncier rend difficile le commerce des terres et la résolution des conflits fonciers. Les conséquences de cette insécurité foncière sont plus amples encore car elle cadenas les décisions entrepreneuriales des agriculteurs. Par exemple, la plupart des exploitants peuvent hésiter à investir dans des aménagements des terrains (diguettes, irrigation, canaux, etc.) et dans des infrastructures de stockages ou encore rencontrer des difficultés à accéder à l'emprunt bancaires dû à la difficulté d'apporter des garanties pour les prêts.

Figure 7 - Mode de faire valoir des parcelles et accès au crédit, campagne agricole 2018-2019.



Source : EAA2018/19, DAPSA.

Les parcelles sont détenues par une frange réduite de la population (12.4%). Cette proportion cache en outre de fortes disparités entre les hommes et les femmes. En effet, 20,4% des hommes détiennent des droits sur les parcelles contre 3,8% des femmes seulement. L'analyse de la détention des droits de propriété par type révèle une mince différence: la proportion de femmes propriétaires sans document est de 88% contre 90.5% pour leurs homologues masculins. Par contre, il est utile de souligner que les femmes empruntent les parcelles qu'elles exploitent plus souvent que les hommes. Ces données sont le reflet d'une tradition sénégalaise selon laquelle il revient généralement à l'homme de gérer le

---

patrimoine foncier. Comme souligné précédemment, ces inégalités observées pointent vers l'importance d'intégrer la dimension des genres dans l'élaboration de politiques pour le développement du secteur agricole au Sénégal.

## L'emploi agricole

*Au Sénégal, l'emploi agricole est généralement de type familial avec un taux d'occupation ou d'emploi de 62,7% au niveau des ménages agricoles.*

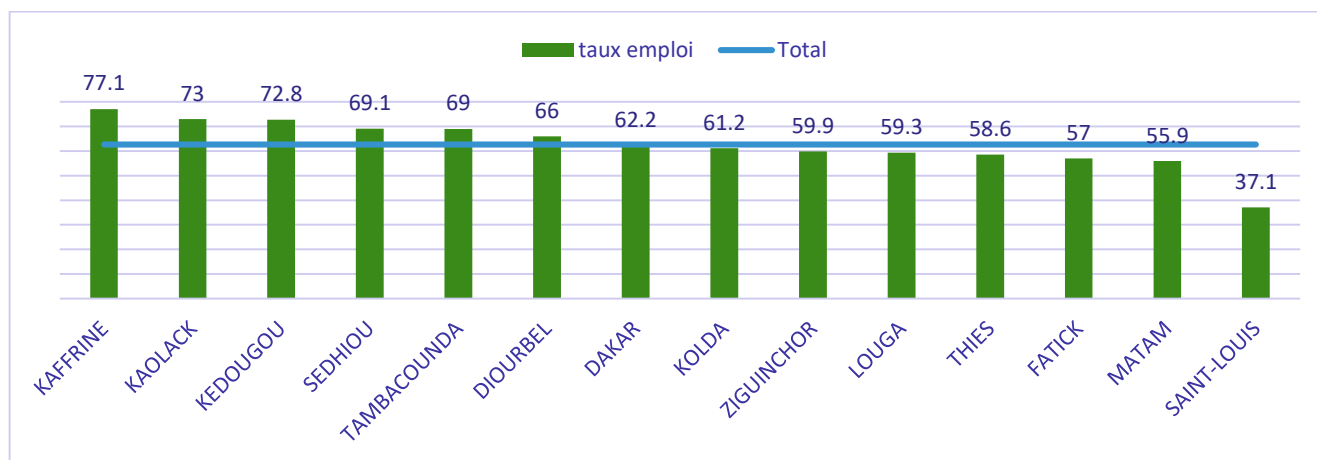
Le taux d'emploi mesure la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

L'analyse des résultats de l'EAA apporte des éclairages spécifiques sur le taux d'occupation au sein des ménages agricoles du Sénégal. Selon le Bureau International du Travail, la définition de l' « emploi » (ou actif occupé) correspond à une personne qui a travaillé au moins une heure par semaine. Le taux d'emploi désigne ainsi le rapport entre le nombre de personnes remplissant cette condition et l'ensemble de la population âgée de 15 à 64 ans. Ce taux est calculé dans le cadre de l'EAA 2018-2019 pour une sous population spécifique-de membres de ménages agricoles en adoptant les définitions suivantes :

- Membre de ménage occupé : toute personne membre du ménage ayant participé au moins à une opération culturale de la campagne agricole 2018/2019 ;
- Membre de ménage en âge de travailler : toute personne membre du ménage agricole âgée d'au moins 15 ans.

Sur cette base, le taux d'emploi du secteur des ménages agricoles est évalué à 62,7% pour la campagne agricole 2018-2019. Ce taux d'emploi inclut les aides familiales à l'image de l'enquête ECHVM 2018-2019 de l'ANSD où le taux d'emploi global correspond à 55,4% dans le milieu rural donc inférieur à celui des ménages agricoles. Cette différence pointe notamment vers une intensité plus importante de la main d'œuvre agricole au sein même des ménages agricoles dans la mesure où l'activité agricole mobilise en général plus de personnes dans le ménage que les autres activités, surtout en milieu rural. Des disparités sont aussi notées au niveau régional. Les régions Kaffrine (77,1%) Kaolack (73,0), Kédougou (72,8%), Sédhiou (69,1%) ont enregistré les taux d'emploi les plus élevées. Ceci met en exergue le potentiel de production de ces régions dans un contexte marqué par une agriculture intensive. Par ailleurs les plus faibles taux d'occupation sont notés dans la région de Saint-Louis (37,1%) et de Matam (55,9%).

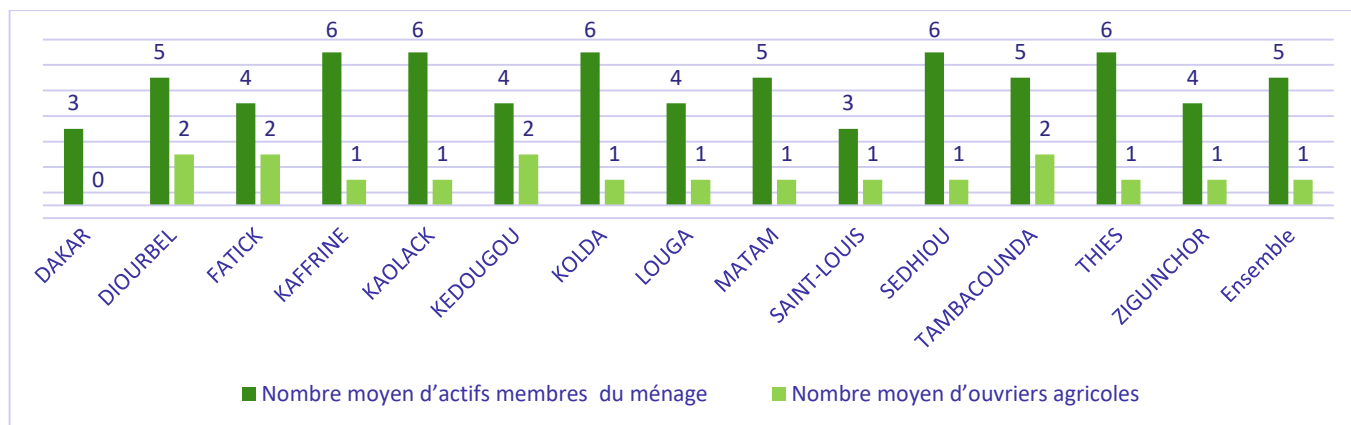
**Figure 8: répartition du taux d'emploi par région**



Source : EAA2018/19, DAPSA.

Les ouvriers agricoles sont moins utilisés par les ménages agricoles pour les opérations culturales. Sur l'ensemble du territoire, un ménage agricole emploie en moyenne un ouvrier agricole contre 5 actifs membres du ménage. Cette situation peut s'expliquer d'une part par la particularité des exploitations agricoles qui sont majoritairement de type familial et exploitent de petites parcelles ; d'autre part par la situation socio-économique des ménages agricoles caractérisée par des revenus relativement faibles. La main d'œuvre familiale dans les régions de Thiès, Sédhiou, Kolda, Kaffrine, Kaolack dépasse la moyenne nationale et correspond à une moyenne de 6 actifs par ménage. Quant aux ouvriers agricoles, ils sont plus utilisés dans les régions de Diourbel, Fatick, Kédougou et Tambacounda avec une moyenne.

**Figure 9: Répartition du nombre d'actif agricole par région**



Source : EAA2018/19, DAPSA.

## Conclusion

Cette note permet de dépeindre les exploitations agricoles de type familial au Sénégal à partir des données collectées par la DAPSA dans son enquête agricole annuelle (EAA). Elle pointe vers la richesse des données générées par ce programme statistiques et de son fort potentiel à des fins d'évaluation et de suivi de l'efficacité des programmes déployés et autres interventions ciblées par les autorités

---

publiques et ses partenaires du développement sénégalais en vue de la transformation et de la modernisation du secteur agricole.

Un atout fort de l'EAA réside dans son approche multidimensionnelle avec des informations apportant des éclairages intégrant bon nombre de thématiques.

À titre d'illustration, cette note apporte des éclairages sur l'utilisation des intrants par les agriculteurs. Que ce soit au niveau des engrais ou encore des semences certifiées, des insuffisances dans les pratiques agricoles persistent malgré les efforts répétés dans ces domaines par les pouvoirs publics centraux et décentralisés. La sous-utilisation des intrants a des implications directes en termes de perte de productivité et de vulnérabilité accrue des récoltes. Des actions ciblées inscrites dans un cadre stratégique large, visionnaire et cohérent pour assurer une application plus systématique des intrants et selon les recommandations provenant de la recherche scientifique restent indispensables. À cet égard, une analyse plus granulaire des données de l'EAA a le potentiel d'instruire les ajustements nécessaires de ces programmes pour une plus grande efficacité d'action tant du côté des utilisateurs que de celui des systèmes d'offre.

Dans la même ligne, il apparaît à la lecture de cette note, que malgré les efforts du gouvernement du Sénégal pour moderniser le secteur agricole, le taux de mécanisation reste faible. En moyenne, seulement 11,9% des ménages agricoles ont une souleveuse, dont la version attelée reste la plus répandue. Les équipements comme la billonneuse, le pulvérisateur, la motopompe, le motoculteur, le tracteur et la décortiqueuse sont assez rares (seulement 1,5% des ménages). Ce faible taux de mécanisation s'accompagne des chocs climatiques et phénomènes naturels qui affectent aussi les exploitations familiales. Pour les agriculteurs, l'ensablement, l'érosion éolienne ou l'érosion hydrique constituent des facteurs de risque majeurs pour la production agricole. Comme principales stratégies faces aux chocs, les ménages exercent une autre activité hors de l'exploitation ou effectuent la vente d'animaux et la vente de récoltes constituent. Les insuffisances constatées en matière d'investissements par les ménages agricoles doivent être abordées en recoupement avec les questions liées à l'accès au crédit et à la propriété foncière, ce que les données de l'EAA permettent. Par exemple, l'inclusion financière des agriculteurs surtout auprès des acteurs formels reste limitée. Celle-ci peut en partie s'expliquer par un système foncier encore largement fondé sur le droit d'usage, ce qui pointe sur la pertinence du Plan Sénégal Émergent 2019-2023 (PSE) qui inscrit la transformation graduelle des droits d'occupation actuels des ruraux en droits réels parmi ses domaines d'actions prioritaires. Les données de l'EAA permettront d'assurer le suivi de ses politiques et suggérer des ajustements éventuels.

Informations de contact	Pour en savoir plus sur le programme d'enquêtes agricoles de la DAPSA:
Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA)	Rapports d'enquêtes: <a href="https://www.dapsa.gouv.sn/toutes-les-publications">https://www.dapsa.gouv.sn/toutes-les-publications</a>
M.A.E.R. - Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural	Données thématiques: <a href="https://senegal.opendataforafrica.org/data/#topic=Agriculture">https://senegal.opendataforafrica.org/data/#topic=Agriculture</a>
M. Ousmane Sylla, Responsable de la Division de l'Analyse et de la Prévision au sein de la DAPSA	Jeux de micro-données sous licence: <a href="http://anads.ansd.sn/index.php/home">http://anads.ansd.sn/index.php/home</a>
Email: <a href="mailto:kissimasylla2006@yahoo.fr">kissimasylla2006@yahoo.fr</a>	
Site internet: <a href="https://dapsa.sec.gouv.sn/">https://dapsa.sec.gouv.sn/</a>	
Programme AGRISurvey	Division Statistique de la FAO - Survey Team <a href="mailto:FAO-Statistics@fao.org">FAO-Statistics@fao.org</a> <a href="http://www.fao.org/in-action/agrisurvey/en">www.fao.org/in-action/agrisurvey/en</a>